

### Conseil Municipal du 28 mai 2020

0. Réunion du conseil municipal à huis clos
1. Installation du nouveau Conseil Municipal
2. Désignation du secrétaire de séance
3. Election du Maire
4. Délibération fixant le nombre des Adjoints
5. Elections des Adjoints

#### COMPTE RENDU DE LA SEANCE D'INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE L'ELECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

L'an deux mille vingt, le 28 mai 2020, à 18 heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Lachambre proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du dimanche 15 mars 2020, se sont réunis dans la salle de la mairie sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-10 et L 2122-8 du Code Général des collectivités territoriales.

Etaient présents :

M. BARDELMANN Jacques – M. CLAMME Sébastien – Mme BRISTIEL Astride – Mme DORNINGER Murielle – Mme HAMANN Christine – M. NISI Antoine – Mme CHIGHINE Piera – Mme COMINU Béatrice – Mme KOKOSCHINEG Valérie – Mme LEBAILLY Françoise – M. LIPPOLIS Yannick – M. MAJZEN Fabrice – M. THIBAUT Philippe – M. TUSCHL Anthony

Absent : Mme. MESSING Line procuration à M. CLAMME Sébastien

#### 0. Réunion de conseil à huis clos

L'article L.2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose :

« Les séances des conseils municipaux sont publiques ; Néanmoins, sur la demande de trois membres ou du maire, le conseil municipal peut décider, sans débat, à la majorité absolue des membres présents ou représentés, qu'il se réunira à huis clos. »

Au regard de la crise sanitaire actuelle et des recommandations gouvernementales visant à limiter la propagation du coronavirus COVID-19, il est proposé que la séance du conseil municipal se tienne à huis clos.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,  
DECIDE à l'unanimité de tenir la séance du conseil municipal à huis clos.

### **1. Installation du nouveau conseil**

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur LAURENT Aloyse, Maire, qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux et a déclaré installés : M. BARDELMANN Jacques – M. CLAMME Sébastien – Mme BRISTIEL Astride – Mme DORNINGER Murielle – Mme HAMANN Christine – M. NISI Antoine – Mme CHIGHINE Piera – Mme COMINU Béatrice – Mme KOKOSCHINEG Valérie – Mme LEBAILLY Françoise – M. LIPPOLIS Yannick – M. MAJCEN Fabrice – Mme MESSING Line – M. THIBAUT Philippe – M. TUSCHL Anthony dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

### **2. Désignation du secrétaire de séance**

La séance a été ouverte sous la présidence de M. LAURENT Aloyse, maire, qui a déclaré les membres cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions. Afin de procéder à suite de la réunion, il y a lieu de demander aux membres du Conseil de désigner un secrétaire de séance, soit pour cette séance, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales :

M. TUSCHL Anthony, le plus jeune membre du conseil, a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

M. BARDELMANN Jacques, le plus âgé des membres du conseil, sera désigné Président de séance conformément à l'article L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales jusqu'à l'élection du maire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,  
Décide à l'unanimité d'accepter les désignations ci-dessus mentionnées concernant le secrétaire de séance et le Président de séance.

### **3. Élection du Maire**

Le Président, après avoir donné lecture des articles L. 2122-4, L. 2122-7 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales, a invité le conseil à procéder à l'élection du Maire, conformément aux dispositions prévues par les articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du Code Général des collectivités territoriales.

Cette élection doit se faire à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Un bureau a été constitué, le conseil municipal a désigné deux assesseurs :  
Mme. BRISTIEL Astride  
Mme COMINU Béatrice

Un appel à candidatures est lancé, après avoir listé la candidate, il est procédé au vote à bulletin secret.

Mme HAMANN Christine propose sa candidature.

Après avoir procédé au vote et au dépouillement, les résultats annoncés sont les suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15  
Bulletins blancs ou nuls : 0  
Suffrages exprimés : 15  
Majorité absolue : 8

**Mme. HAMANN Christine a obtenu 15 voix.**

Mme HAMANN Christine ayant obtenu la majorité absolue des voix est proclamée Maire et est immédiatement installée dans ses fonctions.

Mme HAMANN Christine prend la présidence et remercie l'assemblée.

#### **4. Fixation du nombre d'adjoints**

Vu l'article L.2122-2 du code Général des Collectivités Territoriales, la fixation du nombre d'adjoints relève de la compétence du conseil municipal.

Le président a indiqué qu'en application des articles L. 2122-1 et L.2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre correspondant à 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, soit 4 adjoints au maire maximum.

Il est rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de 4 adjoints. Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à 4 le nombre des adjoints au maire de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,  
DECIDE d'accepter la création de quatre postes d'adjoints.  
Approuvé à l'unanimité.

#### **5. Élections des adjoints au maire**

Vu l'article L.2122-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.  
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 28 mai 2020 fixant le nombre d'adjoints au maire à 4.

Il est rappelé aux membres du Conseil que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que celle du maire.

Les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination. Il convient par conséquent de commencer par l'élection du 1<sup>er</sup> adjoint.

Après appel à candidatures, il sera procédé au déroulement du vote.

**Élection du premier adjoint :**

Les résultats du premier tour de scrutin :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (enveloppes déposées) : 15

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Nombre de suffrages blancs : 1

Nombre de suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

| Nom des candidats (ordre alphabétique) | Suffrages obtenus (en chiffres) | Suffrages obtenus (en lettres) |
|--|---------------------------------|--------------------------------|
| CLAMME Sébastien                       | 14                              | Quatorze                       |
|  |                                 |                                |

**M. CLAMME Sébastien a été proclamé 1<sup>er</sup> adjoint et immédiatement installé.**

**Élection du deuxième adjoint :**

Les résultats du premier tour de scrutin :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (enveloppes déposées) : 15

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Nombre de suffrages blancs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

| Nom des candidats (ordre alphabétique) | Suffrages obtenus (en chiffres) | Suffrages obtenus (en lettres) |
|--|---------------------------------|--------------------------------|
| BRISTIEL Astride                       | 15                              | Quinze                         |
|  |                                 |                                |

**Mme. BRISTIEL Astride a été proclamé 2<sup>eme</sup> adjoint et immédiatement installée.**

**Élection du troisième adjoint :**

Les résultats du premier tour de scrutin :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (enveloppes déposées) : 15

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Nombre de suffrages blancs : 3  
Nombre de suffrages exprimés : 12  
Majorité absolue : 8

| Nom des candidats (ordre alphabétique) | Suffrages obtenus (en chiffres) | Suffrages obtenus (en lettres) |
|--|---------------------------------|--------------------------------|
| THIBAUT Philippe                       | 12                              | Douze                          |
|  |                                 |                                |

**M. THIBAUT Philippe a été proclamé 3<sup>eme</sup> adjoint et immédiatement installé.**

**Élection du quatrième adjoint :**

Les résultats du premier tour de scrutin :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0  
Nombre de votants (enveloppes déposées) : 15  
Nombre de suffrages déclarés nuls : 0  
Nombre de suffrages blancs : 0  
Nombre de suffrages exprimés : 15  
Majorité absolue : 8

| Nom des candidats (ordre alphabétique) | Suffrages obtenus (en chiffres) | Suffrages obtenus (en lettres) |
|--|---------------------------------|--------------------------------|
| MAJCN Fabrice                          | 11                              | Onze                           |
| NISI Antoine                           | 4                               | Quatre                         |

**M. MAJCN Fabrice a été proclamé 4<sup>eme</sup> adjoint et immédiatement installé.**